

**MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

=====

*Nombre de Membres*

*En exercice : 15*

*Présents : 13*

*Pouvoirs : 1*

*Absents excusés : 0*

*Absent : 1*

*Qui ont pris part à la délibération : 14*

**SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2019**

=====

L'an deux mil dix-neuf et le 26 du mois de novembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame ROURE, vice-présidente du CCAS.

**Présents** : Mme ROURE - Mme GIOVANNELLI - Mme DEMIERRE - Mme ROUSSEAU - M. TOULOUSE - Mme MATHIVET - M. COIFFIER, Conseillers municipaux - Mme VIENOT – Mme ESPOSITO - Mme MARECHAL - Mme APONTE - Mme PECHARD - Mme POPOTTE, Membres

**Pouvoir** : M. VINCENT à Mme ROURE

**Absents excusés** : M. VINCENT

**Absente** : Mme MAIS

**1 - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE - SECOURS EXCEPTIONNELS**

Madame ROURE, vice-présidente du conseil d'administration du C.C.A.S. rend compte à l'assemblée que, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le président du CCAS pour l'attribution des prestations d'aide sociale facultative d'un montant inférieur à 500 €, un secours exceptionnel a été attribué aux personnes suivantes en difficulté :

- **M. X : 213.98 €**, le 7 octobre 2019, concernant des frais de soins dentaires réglés par chèque à M. X Dentiste ;
- **Mme X : 250 €**, le 28 octobre 2019, frais carte grise plus contrôle technique de son véhicule pour ses déplacements professionnels réglés par chèque ;
- **M. et Mme X : 80.06 €**, le 12 novembre 2019, concernant un hébergement d'urgence réglés par chèque ;

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame ROURE, vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'action sociale et des familles ;

**PREND ACTE**

- Que les diligences relatives à la mise en œuvre de la délégation d'attribution de prestations d'aide sociale facultative consentie par le Conseil d'Administration à Monsieur le président ont bien été effectuées conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme, le 27 novembre 2019.

**Signé :**  
La Vice-Présidente,  
S. ROURE